

Renseignements complémentaires sur le marché monétaire à Bruges au XIV^e et au XV^e siècle*

En 1968, nous avons publié, dans les Mémoires de l'Académie Royale Flamande des Sciences etc., Classe des Lettres, une étude sur le marché monétaire à Bruges vers 1400¹. Cette étude se base en grande partie sur des données puisées dans les lettres des correspondants brugeois du marchand-banquier toscan, Francesco di Marco Datini da Prato (c. 1335-1410). Un dépouillement de cette correspondance nous a fourni une série de cours du change qui comprend à peu près 830 observations ou quatre mille cotes s'étendant sur une période de 25 ans environ². Malheureusement, la série ne devient continue qu'en 1395 et s'arrête brusquement en 1410, année de la mort de Francesco di Marco. Où trouver des données comparables pour les quatre-vingt-dix

* Les données de cette étude ont été recueillies au cours d'un séjour en Europe pendant l'année académique 1968-1969. Ce séjour a été rendu possible par l'aide généreuse de la *National Endowment for the Humanities*, une fondation du Gouvernement des Etats-Unis, que nous tenons à remercier ici.

1. Raymond de Roover, *The Bruges Money Market around 1400 with a Statistical Supplement* by Hyman Sardy dans *Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren* (Bruxelles, 1968), n° 63, 180 p. avec tableaux statistiques et résumés flamand et français.

2. Sur les archives Datini, il faut consulter dorénavant Federigo Melis, *Aspetti della vita economica medievale (Studi nell'archivio Datini di Prato)*, tome I, Sienne, 1962. Le second tome n'a pas encore paru.

années restantes du XV^e siècle demeure un problème irrésolu.

En tout cas, notre étude prouve, au-delà de tout doute, l'existence à Bruges aux alentours de 1400 d'un marché monétaire parfaitement organisé où se négociaient couramment les lettres de change et où l'on cotait régulièrement le cours des changes sur au moins cinq places différentes (Barcelone, Gênes, Londres, Paris et Venise, parfois même Pise ou Florence, plus rarement Lucques). Ce marché était sujet à des oscillations qui obéissaient déjà à un rythme bien marqué et connu de variations saisonnières et subissaient l'influence d'autres facteurs comme les mutations monétaires ou les revirements de la conjoncture commerciale. En projetant les cours de l'écu de vingt-deux gros, monnaie de Flandre, à Bruges et à Barcelone sur un graphique, on constate que le cours de cet écu à Bruges se tenait presque toujours au-dessus du cours de ce même écu à Barcelone. Il résultait de ce décalage que le bailleur de fonds qui achetait des effets à Bruges ou à Barcelone faisait normalement un bénéfice sur les opérations de change et rechange entre les deux places. Cela prouve de façon concluante que l'intérêt se dissimulait dans le cours du change. Au moyen âge, à cause de l'attitude hostile de l'Eglise envers le prêt à intérêt, le marché monétaire, au lieu de se régler, sur la hausse ou la baisse du taux de l'escompte, se trouvait lié à celui des devises étrangères et était gouverné par les hauts et les bas du cours des changes étrangers. Sur cette question non plus, il n'y peut plus y avoir de doute, et elle peut être considérée comme définitivement résolue.

En poursuivant nos recherches dans les archives Datini, plutôt sur le marché monétaire à Paris et à Londres qu'à Bruges, mais peu importe, nous avons pu constater que tel n'est pas le cas de tous les problèmes, et que certains, considérés comme résolus, ne l'étaient pas et présentent même des complications que nous n'avions pas prévues ni même

soupçonnées. Nous profitons donc de l'hospitalité de la vénérable et érudite «Société d'Emulation de Bruges» pour présenter ici quelques renseignements complémentaires et parfois rectificatifs sur le marché monétaire à Bruges.

Et tout d'abord, nos nouvelles recherches révèlent que Bruges et Paris étaient deux places étroitement solidaires, de sorte qu'une expansion ou contraction du crédit sur l'une avait sa répercussion sur l'autre et y provoquait la même réaction. Londres aussi était une place soumise à l'influence de Bruges, mais à un moindre degré que Paris. La solidarité entre ces deux dernières places ne se limitait pas au marché monétaire, mais s'étendait à celui des marchandises, surtout des épices dont le prix montait ou descendait à l'unisson à Bruges et à Paris, phénomène relevé à foison dans les lettres se trouvant aux Archives Datini et provenant de cette dernière place. D'ailleurs, celle-ci dépendait de Bruges pour son approvisionnement en épices, quoique Montpellier et Aigues Mortes fussent aussi des ports par lesquels elles parvenaient en France.

La solidarité entre les marchés monétaires parisien et brugeois est signalée dans le manuel pour marchands, *La Pratica della mercatura*, de Giovanni di Bernardo da Uzzano qui mentionne aussi d'autres places qui avaient entre elles des rapports étroits, notamment Montpellier-Avignon, Barcelone-Valence, Florence-Pise et Venise-Bologne³. Les lettres des marchands-banquiers, correspondants de Francesco di Marco à Paris, confirment le même fait, mais avec plus de force⁴. Souvent elles vont jusqu'à donner le cours des changes en vigueur à Bruges quatre ou cinq jours auparavant outre ceux pratiqués à Paris le jour même ou la veille de

3. *La pratica della mercatura* dans Gianfrancesco Pagnini, *Della decima* (Lisbonne-Lucques, 1766), cap. 47, p. 154.

4. Par exemple, dans une lettre du 7 janvier 1396 (n.s.), Deo Ambrogi & C^o de Paris écrivent à Gênes: «Ici le marché de l'argent s'est resserré à cause du resserrement à Bruges (*E ci si ristretto per lo restringere fatto a Brugia*). Archivio di Stato di Prato, Archivio Datini, n^o 783, Carteggio di Genova, Lettere da Parigi.

l'expédition de la lettre ⁵. Ce sont ces premiers cours que nous publions en appendice. Il y a parfois de très légères différences avec les cours déjà publiés, mais ces divergences sont si minimes que, loin de mettre en cause leur exactitude, elles la confirment. En effet, des écarts d'un quart de point ou d'un demi-point n'ont aucune importance vu l'inconstance générale des cours qui variaient parfois même pendant une même séance de la bourse, surtout lorsque le marché était agité. Cela se produit constamment aujourd'hui et il en était probablement ainsi au moyen âge.

Bruges, rappelons-le, donnait le certain à Barcelone et à Londres, mais l'incertain à Paris et à toutes les places italiennes dont Gênes et Venise étaient les principales ⁶. Le change pour Paris et l'Italie était donc exprimé en un nombre variable de gros flamands par franc (alors une monnaie d'or) ou par ducat ou florin. Par contre, le change pour Barcelone se cotait en sous et en deniers, monnaie de cette ville, en prenant pour mesure fixe l'écu de vingt-deux gros, monnaie de Flandre, qui était à Bruges une monnaie de compte locale. De même, Bruges cotait Londres en esterlins anglais par écu de vingt-quatre gros, et non de vingt-deux comme pour Barcelone. Ce système, il paraît, était déjà en vigueur en 1370, sauf que le cours du change pour Londres se calculait parfois aussi en gros par noble anglais ⁷. Le noble dont il s'agit n'était probablement pas une monnaie réelle, mais une monnaie de compte de quatre-vingts esterlins ou d'un tiers d'une livre d'esterlins. Au moyen de la règle de trois, il est facile de calculer qu'un cours de 70 gros par

5. Ainsi une lettre expédiée à Paris le 29 juin 1400 donne le cours des changes à Bruges le 23 du même mois et une lettre du 6 juillet, ceux courant à Bruges trois jours auparavant, le 3 juillet.

6. En Hollande, coter le certain se traduit par *vast in het binnenland* et coter l'incertain, par *vast in het buitenland*, ce qui est clair.

7. Léone Liagre-de Sturler, *Les relations commerciales entre Gênes, la Belgique et l'Outremont d'après les archives notariales génoises (1320-1400)* dans *Institut historique belge de Rome, Etudes d'histoire économique et sociale*, tomes VII et VIII (Bruxelles, 1969), p. lxxviii et 438, n° 328.

noble correspond à 27 5/12 esterlins par écu de 24 gros. Cette façon de coter le change sur la base du noble anglais ou de la livre d'esterlins égale à trois nobles, se retrouve dans les lettres des Cely, exportateurs de laines anglaises vers la fin du XV^e siècle, et était préférée par eux et d'autres marchands anglais qui fréquentaient l'étable de Calais⁸. Elle finit par prévaloir au XVI^e siècle, et cette coutume se perpétue jusqu'à nos jours, puisque Londres, encore maintenant, donne le certain à Bruxelles et cote le change sur la base de la livre sterling, sa propre monnaie, en un nombre variable de francs belges. Une hausse du change est donc favorable à l'Angleterre et défavorable à la Belgique, et le contraire s'applique à une baisse.

En ce qui concerne Paris, nos dernières recherches ont mis à nu des complications même plus sérieuses que deux façons différentes de coter le même cours. Contrairement à ce que nous supposions, la correspondance qui se trouve aux Archives Datini à Prato, révèle que Paris, au lieu de donner le certain à Bruges et à d'autres places, cotait tous les changes en pour-cent (*meglio, pari* ou *peggio*) par rapport à un pair préétabli et artificiel⁹. Pour Bruges, le cours était coté franc pour franc avec gain (*meglio*) ou perte (*peggio*), mais généralement avec gain. A Paris, ce franc était une pièce d'or réelle, mais à Bruges, le franc en question était apparemment une monnaie de compte de 33 gros¹⁰. D'habitude, le cours était *meglio*, ce qui veut dire qu'on re-

8. *The Cely Papers*, éd. par Henry Elliot Malden dans *Royal Historical Society, Camden Third Series*, tome I (Londres, 1900), p. 18 et 159.

9. Giovanni da Uzzano, *Pratica*, cap. 35, p. 140. Exemples dans Liagre-de Sturler, *Relations*, p. 723-724, n° 546 et p. 791, n° 595. Dans ce dernier cas, le cours est 7/8 % *peggio*. Autre exemple dans Raymond de Roover, *Le marché monétaire au Moyen Age et au début des temps modernes, Problèmes et méthodes* dans *Revue historique*, tome 244 (1970), p. 6 et 18.

10. Et non 32 gros comme nous l'affirmons à tort dans une communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur *Le marché monétaire à Paris du règne de Philippe le Bel au début du XV^e siècle* dans *Comptes rendus*, 1968, p. 556.

cevait à Bruges au-delà de 33 gros pour un franc déboursé à Paris ou, ce qui revient au même, plus de cent francs en échange de cent francs donnés à Paris.

La valeur de 33 gros donnée au franc, monnaie de compte, est probablement correcte, car on la retrouve dans plusieurs manuels à l'usage des marchands ¹¹. On la rencontre aussi dans le texte d'une lettre de change du 17 janvier 1411 tirée par Peter Karbow, un marchand hanséatique, résidant à Venise, sur Hildebrand Veckinchusen, un autre marchand hanséatique, établi à Bruges, en faveur d'Arnold Poltius, un marchand allemand de Bruges, pour la valeur reçue à Venise de Hans Remen, marchand d'Augsbourg. La lettre d'avis relative à cette traite mentionne que 1.263 francs et 5 gros sont l'équivalent de £ 173 s. 13 d. 8 de gros, ce qui fait exactement le compte à raison de 33 gros par franc ¹².

11. G. da Uzzano, *Pratica*, cap. 46, p. 149: «Bruggia si fanno i pagamenti per lettera d'ogni parte a franchi di grossi 33 (il franco). Il manuale di mercatura di Saminiato de' Ricci, éd. par Antonia Borlandi (Gênes, 1963), p. 109 et 132: «vale il francho della nuova moneta grossi 33». La nuova moneta est celle de la réforme monétaire de janvier 1390. Le franc de 33 gros est donc une monnaie de compte créée seulement en 1390. Le manuel de Saminiato de' Ricci fut complété en 1416 par Antonio di Messer Francesco Salutati, directeur général de la Banque des Médicis à partir de 1435. Cf. Biblioteca Nazionale di Firenze, Cod. Pal. n° 601, fol. 71r: «che 33 (grossi) s'intendono un francho».

12. Wilhelm Stieda, *Hansisch-Venetianische Handelsbeziehungen im 15. Jahrhundert*, (Rostock, 1894), p. 125, n° 3. Arnold Poltius, le bénéficiaire de la lettre de change, était Allemand d'origine, sinon de naissance, mais il était *poorter* ou bourgeois de Bruges et devint même *raadsbeer* ou conseiller communal et puis échevin. Hildebrand Veckinchusen était un marchand hanséatique, un des rares qui résidait à Bruges avec sa famille. Comme il finit par faire de mauvaises affaires, probablement en ayant recours trop souvent aux changes pour financer ses opérations, il fut arrêté pour dettes et passa de longs mois en prison au Steen. Sa famille rentra à Lübeck et, une fois relâché, il y retourna également, un homme brisé et ruiné, qui mourut peu après. Wilhelm Stieda a publié une partie de la correspondance de Veckinchusen, mais on conserve aussi ses livres de comptes dont un professeur russe, M. Michael Lesnikov, a entrepris la publication. Stieda publie d'autres lettres de change émises à Venise et tirées par Peter Karbow sur Hildebrand Veckinchusen à Bruges (*Ibid.*, p. 136 et 138-139, n° 15, 17 et 18). Le n° 15 est en faveur de la firme Giovanni Orlandini e Piero Benizi & C° pour la valeur reçue à Venise d'Alvise Davanzati (*de Wanzati*).

Cette difficulté étant écartée, passons à une autre. Bruges cotait l'incertain dans ses relations avec Venise qui lui rendait d'habitude le certain ou, en l'occurrence, le ducat, une monnaie d'or de 24 gros de Venise, mais il y a des exceptions à cette règle ¹³. Parfois, Venise cotait l'incertain, et le change avec la Flandre s'exprimait en gros de Venise par franc de 33 gros, payable ou recevable à Bruges ¹⁴. A titre d'exemple, citons une lettre de la firme Manetto Davanzati & Co. de Venise, du 10 août 1398, qui mentionne les cours faits la veille au Rialto et donne: «Bruggia grossi 21 3/4, Parigi 21 7/8 per franco» ¹⁵. D'après ces chiffres, le franc français faisait légèrement prime sur le franc de 33 gros, monnaie de Flandre. De fait, suivant les cours agités à Paris, le franc payable ou recevable à Bruges se cotait environ 2 pour cent *meglio*, ce qui correspond. En appliquant la règle conjointe, nous arrivons au résultat qu'un cours de 21 3/4 gros de Venise par franc équivaut à un cours de 36 5/12 gros de Flandre par ducat. Vers cette époque (juillet-août 1398), le ducat vénitien se cotait à Bruges aux alentours de 35 gros de Flandre. Comme les cours du change comprenaient l'intérêt, le ducat vénitien valait toujours ou presque toujours davantage à Venise même qu'à Bruges, de sorte qu'une cote de 36 5/12 gros par ducat est non seulement plausible, mais probablement exacte. La différence entre 35 gros (le cours du ducat à Bruges) et 36 5/12 gros (le cours du ducat à Venise) donne lieu à un bénéfice, comprenant l'intérêt, de près de 12 pour cent par an, ce qui est tout à fait normal au moyen âge.

13. Malgré l'identité du nom, il faut se garder de confondre la livre de gros, monnaie de Venise (en italien *lira di grossi*) avec la livre de gros (*pond grooten Vlaamsch*), monnaie de Flandre. La première correspondait à 10 ducats et, vers 1450, valait plus du double de la seconde, puisque le ducat de 24 gros vénitiens était l'équivalent de 50 gros de Flandre. Signalons aussi que le gros flamand se subdivisait en 24 mites ou en 3 esterlins, monnaie de Flandre.

14. Voyez la traite émise par Peter Karbow, citée ci-dessus.

15. Texte aimablement communiqué par notre honoré confrère, le Professeur Federico Melis.

Certains économistes nous reprocheront peut-être d'accorder trop d'attention à la façon de coter les changes et de nous occuper de minuties sans importance ni intérêt. Nous ne sommes certes pas de cet avis. L'historien-économiste s'occupe de réalités et non de théories ou seulement de celles-ci pour autant qu'elles s'appliquent à des cas concrets. Savoir comment les changes étaient cotés, est peut-être élémentaire, mais c'est aussi fondamental. Il est indispensable d'être précis sur ce point. Si on ne l'est pas et si on se trompe dès la ligne de départ, on court le grand risque de s'égarer pour de bon et d'arriver à des conclusions dépourvues de toute validité. En d'autres termes, une erreur initiale de ce genre, est de nature à rendre caduque toute analyse qui suit. A propos du marché monétaire de Bruges, un historien-économiste distingué est déjà tombé dans ce piège et, partant de la malencontreuse supposition que l'écu de 22 gros est une monnaie étrangère, il en déduit que la hausse du change pour Barcelone dénote une dépréciation de la monnaie flamande, alors que c'est exactement l'inverse qui est vrai. *Errare humanum est*¹⁶.

Nous avons formulé la règle que tout resserrement (*strettezza*) du marché monétaire était apte à provoquer une hausse du change sur la place qui cotait le certain et une baisse sur celle qui cotait l'incertain. Une détente (*larghezza*) avait l'effet contraire. Voyons, si cette règle se vérifie. Le 25 avril 1402, la firme Giovanni Orlandini & Co. écrit de Paris à ses correspondants à Barcelone que le marché monétaire à Bruges s'est brusquement desserré ou élargi en-

16. Herman van der Wee, *L'échec de la réforme monétaire de 1407 en Flandre, vu par les marchands italiens de Bruges* dans *Studi in onore di Amintore Fanfani*, III (Milan, 1962), p. 587. Le change à Bruges pour Barcelone n'est jamais monté en décembre 1407 à 117 gros, monnaie de Flandre, mais bien à 117 deniers ou à 9 sous 9 deniers, monnaie de Barcelone, ce qui est tout autre chose. Voyez R. de Roover, *Bruges Money Market, ouvr. cité*, p. 130-131. Pour une interprétation différente de la réforme monétaire de 1407, voyez *ibid.*, p. 67-72.

tre le 20 et le 21 du même mois ¹⁷. En effet, que montrent les cours (Tableau 1) ? Conformément à la règle formulée ci-dessus, les cours pour Paris, Gênes et Venise, places auxquelles Bruges donne l'incertain, se sont redressés, ce qui favorise les emprunteurs ou les vendeurs de devises, tandis que le change de Barcelone a subi une baisse, ce qui a le même effet. Il n'y a que le cours pour Londres qui soit allé à l'encontre de la tendance générale en haussant tant soit peu au lieu de baisser.

Tableau 1
Cours des changes à Bruges le 20 et le 21 avril 1402

Place	20 avril	21 avril	Hausse ou baisse
Barcelone	s. 10 d. 4	s. 10 d. 3½	Baisse
Gênes	33 2/3 gr.	33 5/6 gros	Hausse
Londres	24 1/3 est.	24½ est.	Hausse
Paris	35 gros	35 1/12 gr.	Hausse
Venise	36½ gr.	36 2/3 gr.	Hausse

Référence: Archives Datini, Prato, n° 904, lettre de Giovanni Orlandini & C° du 25 avril 1402.

Une contraction du marché monétaire, quelle qu'en soit la cause, a évidemment sur le cours des changes l'effet tout opposé d'une expansion. Voyons, par exemple, comment les changes à Bruges réagissent dans cette éventualité. A la date du 24 novembre 1395, la firme Salvestro Mannini & C° à Paris écrit à Gênes pour aviser que le marché monétaire à Bruges s'est fortement rétréci en ces derniers jours (*vi s'è ristretto forte*) ¹⁸. De fait, entre le 19 novembre et le 24, les cours du change pour Barcelone et Londres ont augmenté, tandis que les cours pour Paris et toutes les places italiennes ont baissé dans l'intervalle (Tableau 2), ce qui est tout à fait conforme à la règle que nous venons de formuler. Notons en passant que le cours du franc français baisse moins que les cours italiens, c'est que l'usage pour Paris

17. Archives Datini à Prato, n° 904, Carteggio di Barcellona, lettre de Giovanni Orlandini à Paris, le 25 avril 1402.

18. Archives Datini, n° 783, carteggio di Genova, lettre de Salvestro Mannini & C° à Paris en date du 1^r décembre 1395.

est seulement d'un mois au lieu de deux et que l'échéance est donc plus proche: autre preuve, s'il en fallait, de la présence de l'intérêt qui était glissé subrepticement dans le cours du change.

Quand les cours du change comme à Paris sont cotés en pour cent du pair, *meglio* ou *peggio*, la règle formulée ci-dessus ne s'applique pas. Tout resserrement du marché augmente alors la déviation du pair quand le cours est *meglio* et la réduit quand le cours est *peggio*. Une détente produit naturellement l'effet contraire. Lorsque Paris cote, par exemple, «Bruges à 5 pour cent *meglio*», cela signifie qu'on reçoit à Bruges 105 francs de 33 gros pour 100 francs déboursés à Paris. Le franc français fait alors prime sur le franc de 33 gros, monnaie de Flandre. *Peggio*, par contre, veut dire que la devise étrangère vaut davantage que la monnaie locale, et qu'on reçoit sur une autre place moins que la parité d'un pour un ou de cent pour cent, ce qui revient au même.

Tableau 2
Cours des changes à Bruges en novembre 1395

Place	19 novembre	24 novembre	Hausse ou baisse
Barcelone	s. 10 d. 1	s. 10 d. 3	Hausse
Gênes	33 3/4 gros	33 1/3 gros	Baisse
Londres	26 1/2 est.	26 5/6 est.	Hausse
Paris	32 5/6 gros	32 2/3 gros	Baisse
Pise	33 1/4 gros	32 5/6 gros	Baisse
Venise	33 3/4 gros	33 1/4 gros	Baisse

Référence: Archives Datini, Prato, n° 783: lettres de Salvestro Mannini & C° de Paris à Gênes en date du 22 novembre et du 1^r décembre 1395.

En prenant Paris pour exemple, vérifions si les changes se comportent conformément à ces règles. En juin 1397, le marché monétaire s'y resserre à cause de la foire de Lendit qui se tenait vers cette époque de l'année¹⁹. Or,

19. Archives Datini, n° 783, carteggio di Genova, lettres de Deo Ambrogio & C° à Paris en date du 1^r juin et du 9 juin 1397.

que constatons-nous d'après le Tableau 3 ? Tous les changes *meglio* s'écartent davantage du pair, pendant que le seul change *peggio* (Venise) s'en rapproche. Ce mouvement coïncide naturellement avec un accroissement du taux de l'intérêt, puisqu'emprunter devient alors plus coûteux et acheter des devises plus avantageux. En remettant de Paris à Venise, on ne perd plus que sept au lieu de neuf pour cent sur le change et en remettant à Bruges, au lieu de recevoir tout juste le pair, on reçoit 1 1/4 pour cent en plus; l'acheteur gagne donc au détriment du vendeur de devises étrangères. Les chiffres sont probants et s'accordent avec la logique.

En faisant des études sur le marché monétaire, il est indispensable de se servir des manuels à l'usage des marchands imprimés ou encore inédits. Malheureusement on ne peut pas toujours s'y fier, car sauf celui de Francesco Balducci Pegolotti, édité avec grand soin par Allan Evans, ces manuels le plus souvent abondent en erreurs de transcription, surtout dans les chiffres et les abréviations pour les monnaies, les poids et les mesures, ce qui est particulièrement troublant dans des ouvrages de ce genre. Il est difficile de déceler ces erreurs sans collationner l'un manuel avec l'autre ou en contrôler les données, si possible,

Tableau 3
Cours des changes à Paris en juin 1397

Place	1 ^r juin	9 juin	Plus ou moins
<i>Meglio</i>			
Avignon	¾ %	1¼ %	Plus
Bruges	pari	1¼ %	Plus
Gênes	¾ %	2 %	Plus
Montpellier	pari	¾ %	Plus
<i>Peggio</i>			
Venise	9 %	7 %	Moins

Référence: Archives Datini à Prato, n° 783: lettres de Deo Ambrogi & C° de Paris à Gênes en date du 1^r et du 9 juin 1397.

avec d'autres sources ²⁰. En appendice, nous publions le texte des us et coutumes de la place de Bruges, tel que le donne un manuel encore inédit qui se trouve à la Bibliothèque Nationale de Florence. D'après ce manuel, l'argent était habituellement cher et rare en mai et juin à cause de la foire de Bruges qui se tenait au printemps et en décembre jusqu'à mi-janvier ²¹. Cela correspond plus ou moins à la réalité, mais le marché était surtout tendu en automne, surtout quand la conjoncture était favorable, et que les marchands étaient disposés à emprunter — en vendant des lettres de change — pour financer leurs entreprises d'exportation.

Le manuscrit en question donne aussi le tarif du courtage. Pour Florence, Gênes et Venise, le barrème était d'un gros et demi par cent écus à charge tant du vendeur que de l'acheteur. L'écu en question est, sans doute, celui de vingt-quatre gros. Le courtage, dans ce cas, serait donc au total de trois gros par dix livres de gros ou de $1 \frac{1}{4}$ pour mille ²². Pour Avignon, Montpellier et Paris, le taux s'élevait à deux gros par cent écus à payer par chacune des parties contractantes, ce qui revient à $1 \frac{2}{3}$ pour mille. Le même tarif s'applique aux changes sur Barcelone et Valence, mais il s'agit probablement d'écus de vingt-deux gros et non de vingt-quatre, de sorte que le taux exprimé en pour-cent est légèrement plus élevé ou approximativement 1,8 pour mille. Les lettres de change sur Londres payaient beaucoup plus comme courtage - nous ne savons

20. Malheureusement, les éditeurs de manuels se bornent à en publier le texte tel quel sans rectifier les erreurs ou faire appel à la métrologie pour essayer de les corriger. Leur travail n'est donc pas fort utile à l'historien qui se trouve placé devant des versions contradictoires sans qu'on lui indique laquelle est correcte et laquelle est fautive.

21. Biblioteca Nazionale di Firenze, Cod. Palatino, n° 601, f° 71^r et 71^v.

22. G. da Uzzano, *Pratica*, cap. 45, p. 147, donne $1 \frac{1}{4}$ gros par cent écus. Nous ne savons pas lequel des deux chiffres est exact ou si le tarif a été augmenté.

pas pour quelle raison. En tout cas, le tarif était de quatre gros par cent écus ou de huit gros en tout, si l'on considère que le courtage était dû par chacune des parties; cela fait 3 1/3 pour mille. En général, les frais de courtage n'étaient certainement pas excessifs.

Déjà en 1948, dans un ouvrage sur la banque et le crédit à Bruges, nous avons signalé que les correspondants de Francesco de Marco en Flandre, utilisaient leurs avoirs à Barcelone pour régler leurs dettes en Italie²³. La même chose vaut d'ailleurs plus tard pour la filiale à Bruges de la Banque des Médicis qui, elle aussi, emploie les fonds qu'elle accumule en Catalogne pour solder des débits outre-monts²⁴. Enfin, dans une autre étude parue il y a une dizaine d'années, en examinant l'itinéraire et la cargaison des galées florentines, nous avons constaté que celles-ci allaient à L'Ecluse ou en Zélande principalement pour y décharger des marchandises venant de l'Italie ou de l'Espagne, mais que, le fret de retour faisant défaut, elles se rendaient à Southampton pour décharger le reste et prendre un plein chargement de laines anglaises²⁵. D'ailleurs, les carques génoises qui apportaient en Flandre de l'alun ou d'autres marchandises, éprouvaient la même difficulté et étaient souvent obligées de retourner à vide faute d'y trouver de quoi remplir leurs cales²⁶. Partant de ces constatations, nous avons émis l'hypothèse que la balance commer-

23. *Money, Banking, and Credit in Mediaeval Bruges* (Cambridge: The Mediaeval Academy of America, 1948), p. 65.

24. R. de Roover, *The Medici Bank, Its Organization, Management, Operations and Decline* (New York University Press, 1948), p. 73, 74, 76, Idem, *The Rise and Decline of the Medici Bank, 1397-1494* (Cambridge, Mass.: Harvard University Press, 1933), p. 123, 150, 161, 327, 352-353.

25. Id., *La balance commerciale entre les Pays-Bas et l'Italie au quinzième siècle* dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 37 (1959), 374-386.

26. Cesare Ciano, *La «Pratica di mercatura» datiniana (secolo XIV)*, Milan, 1964, p. 73. Cf. Jacques Heers, *Gênes au XV^e siècle, activité économique et problèmes sociaux*, Paris, 1961, p. 346, 457 et 459.

ciale de la Flandre était déficitaire avec l'Italie, mais en excédent avec la Catalogne. D'autre part, les Florentins, à cause des achats de laine qu'ils faisaient en Aragon, avaient souvent des comptes à régler à Barcelone sans y avoir des contre-parties autres que les avoirs de leurs filiales à Bruges.

Cette hypothèse s'est désormais muée en certitude, puisqu'elle se trouve maintenant confirmée par une documentation puisée à des sources disparates, mais concordantes ²⁷. Encore au XV^e siècle, la draperie flamande avait conservé en Catalogne un débouché important, parce que la clientèle locale en préférait les produits aux tissus anglais ou florentins et favorisait surtout les saies de Wervicq et les draps de Courtrai et de Malines, ainsi que, dans une moindre mesure, ceux de Lierre et d'Herenthals (*panni rintalzi* en italien) ²⁸. Les Catalans qui fréquentaient Bruges, y venaient surtout pour acheter plutôt que pour vendre. Aussi ce trafic était-il vu d'assez mauvais œil par les autorités catalanes qui rendaient l'importation des tissus de luxe, draps flamands et soies d'Italie, responsable de la crise économique qui éclata avec virulence en 1460. Cette question devint même un enjeu dans les luttes politiques qui suivirent en 1462, et qui mirent les classes populaires aux prises avec les rentiers alliés aux drapiers, importateurs de tissus flamands ²⁹. On finit par imposer des mesures protectionnistes dans l'espoir de résorber ainsi le chômage et de redresser la balance commerciale défavorable pour la Catalogne.

27. En dehors des articles et des livres cités dans les notes précédentes, il faut consulter Mario del Treppo, *Assicurazioni e commercio a Barcellona nel 1428-1429* dans *Rivista storica italiana*, LXIX, 1957, 508-541, et LXX, 1958, 44-81, spécialement p. 49: «Il traffico con le Fiandre e l'Inghilterra pesa in maniera assai gravosa sulla bilancia commerciale della Corona d'Aragona e in modo particolare di Barcellona».

28. Claude Carrère, *Barcelone, centre économique, 1380-1462*, Paris, 1967, p. 579-580. Cela est confirmé par les livres de comptes de la filiale que Francesco Datini avait à Barcelone.

29. *Ibid.*, p. 750-757.

C'était adopter un remède pire que le mal. L'interventionnisme des autorités catalanes, loin de soulager la crise, eut comme résultat de l'aggraver en rompant l'équilibre délicat des règlements internationaux, en dérangeant l'engrenage du grand commerce et en provoquant, par répercussion, une crise des débouchés dans la draperie flamande, à Courtrai notamment. En effet, c'est grâce aux crédits dont les Italiens disposaient à Barcelone qu'ils pouvaient si facilement financer leurs achats de laines en Aragon et en Navarre. Couper ces crédits, en réduisant les importations de tissus flamands, ne pouvait qu'affecter défavorablement d'autres commerces comme celui des laines, généraliser la crise et retarder la reprise des affaires. Ainsi la politique à courte vue de la municipalité de Barcelone contribua à prolonger le marasme économique qui marque la seconde moitié du XV^e siècle, et dont la chute de la Banque des Médicis en particulier et le déclin de la banque florentine en général sont des manifestations significatives.

Les Catalans se rendaient aussi en Angleterre principalement pour se fournir en étoffes, car la laine ne les intéressait guère. Leur commerce dans ce pays, toutefois, n'avait ni l'ampleur ni la régularité de celui qu'ils avaient avec la Flandre. A Londres et à Southampton, il y avait bien un va-et-vient de marchands catalans, mais non, comme à Bruges, une colonie nombreuse, établie à demeure ³⁰.

Suivant la documentation que nous fournissent les Archives Datini à Prato, il n'était pas rare pour les marchands-banquiers italiens à Florence ou à Venise de tirer des lettres de change sur Barcelone avec ordre d'en débiter le montant à leurs correspondants à Bruges. Nous en avons publié un spécimen dans le mémoire mentionné plus haut ³¹. En voici un autre exemple:

30. W.B. Watson, *Catalans in the Markets of Northern Europe during the Fifteenth Century* dans *Homenaje a Jaime Vicens Vives*, Barcelone, 1967, II, p. 785-813.

31. R. de Roover, *Bruges Money Market*, p. 45.

† *Al nome di Dio, di 26 di marzo 1400.*

Paghate a usanze per questa prima a Antonio d'Alessandro e Compagni lb. dugientotrentacinque s. quindici barzalonesi, lequali lb. CCXXXV s. XV barzalonesi, sono per fiorini CCC abbiamo auto questo di da Filippo di Piero Rinieri a s. XV d. VIII III/V (barzalonesi) per fiorino. Ponete a conto de' nostri di Bruggia. Guardivi Iddio.

*Giovanni Horllandini e Compagni
in Firenze. Saluti.*

D'une autre main:

Paghate chome vi si dicie.

De la main du tiré:

Acietata a di 10 di aprile 1400.

Au verso:

*Franciescho da Prato e Compagni
in Barzalona*

Prima



(Marque marchande de la
firme Orlandini)

Comme ce texte l'indique, la lettre de change ci-dessus fut émise à Florence par la firme Giovanni Orlandini & C^o pour la valeur reçue de Filippo di Piero Rinieri et tirée sur la firme Francesco di Marco da Prato à Barcelone avec ordre d'en payer le montant à Antonio d'Alessandro & C^o et de le débiter à la filiale brugeoise du tireur que nous savons être la firme Giovanni Orlandini e Piero Benizi & C^o à Bruges ³². La valeur nominale de la traite était de 300 florins correspondant à £ 235 s. 15, monnaie de Barce-

32. Archivio Datini, n° 1146, *Cambiali*. Une reproduction photographique de cette lettre de change, recto et verso, se trouve dans Enrico Bensa, *Francesco di Marco da Prato, Notizie e documenti sulla mercatura italiana del secolo XIV*, Milan, 1928, face à la page 320.

lone, au cours de s. 15 d. 8 $\frac{3}{5}$ par florin. Le 10 avril 1400, date de l'acceptation, ce montant de 235 livres et 15 sous fut dûment porté au débit de la firme Orlandini et Benizi à Bruges et au crédit du bénéficiaire, Antonio d'Alessandro & C^o dans les livres du tiré³³. Il n'y a donc aucun doute: nous nous trouvons bien ici en présence d'un change triangulaire embrassant trois places différentes, Florence, Barcelone et Bruges. Néanmoins, on a prétendu que des opérations de ce genre étaient inconnues avant le XVI^e siècle. Il nous semble que les textes cités ci-dessus tranchent la question en nous donnant la preuve concluante du contraire³⁴.

Dans le même ordre d'idées, le Professeur Jacob van Klaveren, tout en exprimant son appréciation pour notre livre *L'évolution de la lettre de change*, met en doute l'existence d'un marché de changes de caractère impersonnel avant la pratique généralisée de l'endossement vers 1640. Il prétend, en outre, qu'il fallait bien cacher l'intérêt dans le prix du change, tant qu'il n'y avait pas de vrais «cours»³⁵. Cela ne

33. Archivio Datini, n° 803, Libro grande E di Barcellona, f° 90^r: 1400 Giovanni Horlandini e Piere Benizi di Brugia deono dare... E deono dare a di 10 Aprile lb. dugentotrentacinque sol. quindici sono per fior. 300 ci trassono in lloro di Firenze in Antonio d'Alessandro e Compagni per altri da Filippo di Piero in questa a c. 93 debino avere Antonio £ 235 s. 15. La contre-partie de ce poste se trouve au f° 93 au crédit d'Antonio d'Alessandro et C^o, le bénéficiaire de la lettre de change.

34. Compte rendu du livre de Jacob van Klaveren, *Europäische Wirtschaftsgeschichte Spaniens im 16. und 17. Jahrhundert*. Stuttgart, 1960, dans *Hansische Geschichtsblätter*, tome LXXIX, 1961, p. 214. Nous ne sommes pas sûr, toutefois, que l'auteur de ce compte rendu entend par *Dreiecksgeschäfte* ou opérations triangulaires la même chose que nous. Pour nous, cela signifie une opération de change comprenant trois places, en l'occurrence, Florence, Barcelone et Bruges. Une opération de change normale ne comprend que deux places, mais elle repose sur la participation de quatre personnes et l'exécution de deux paiements: une avance de fonds au lieu d'émission de la traite et un remboursement au lieu de paiement. En d'autres mots, ainsi comprise, une opération de change est un *Vierecksgeschäft*. Nous engageons les critiques à mieux lire nos travaux où ces choses sont expliquées.

35. *Ouvr. cité* ci-dessus, note 34, p. 234-235: «Erst jetzt (en 1640)

s'accorde pas avec nos constatations, puisque les lettres des marchands-banquiers à Bruges vers 1400 et même avant attestent qu'il y existait bel et bien un marché des changes, précisément de caractère impersonnel, dans lequel les cours variaient suivant les changements de l'offre et de la demande et montaient ou descendaient d'après la pénurie ou la pléthore de l'argent disponible pour des placements à court terme. Nous ne voyons pas non plus ce qui empêcherait les banquiers, après comme au temps des foires de Champagne, de dissimuler l'intérêt dans le prix ou le cours du change. Cela se faisait au XVII^e siècle aux foires dites de Besançon comme au XII^e aux foires de Champagne. Ensuite, la distinction entre cours et prix que Monsieur van Klaveren veut établir, n'a aucune validité, puisque le cours du change est un prix, le prix d'une devise étrangère. A notre avis, il n'y a donc aucune différence sauf que le mot «cours» présuppose peut-être l'existence d'un marché organisé où s'exerce la libre concurrence. Quant à cette question de l'intérêt qui était enseveli dans le cours du change, elle a donné lieu à une polémique entre théologiens et entre juristes qui, commencée au XIII^e siècle, n'était pas encore éteinte au XVIII^e. Si l'intérêt ou l'usure n'avait pas été en jeu, cette dispute interminable au sujet des changes licites et illicites n'aurait eu aucun sens, et les moralistes n'auraient eu aucune raison pour s'occuper de la question avec tant d'ardeur ³⁶.

konnte ein unpersönlicher Marktverkehr mit dem Ergebnis einer entsprechend unpersönlichen Ermittlung des Wechselkurses entstehen. Es ist klar, dass der Wucherzinssatz sich nur in dieser Weise bergen liess, weil es keine echte Wechselkursnotierung gab».

36. Sur les débuts de cette querelle, voyez notre article, *Les doctrines économiques des scolastiques à propos du traité sur l'usure d'Alexandre Lombard*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, LIX, 1964, p. 854-866. Pour la suite, voyez notre livre *L'évolution de la lettre de change*, Paris, 1953, p. 170-216 (bibliographie) et l'ouvrage vieilli, mais toujours fondamental, de Wilhelm Endemann, *Studien in der romanisch-kanonistischen Wirtschafts- und Rechtslehre*, Berlin, 1874-1883, 2 tomes, I, p. 73-340 et 421-471.

Tableau 4

Cours des changes à Bruges en date du 8 janvier 1399 (n.s.)
d'après les avis envoyés à Barcelone par différents
correspondants de la maison Datini

Place	Nom du correspondant			
	Alberto e Bernardo degli Alberti	Díamante e Altobianco degli Alberti	Luigi e Salvestro Mannini	Giovanni Orlandini e Piero Benizi
Barcelone	10 sous barc.	10 sous barc.	10 s. ½ d. à 1 d.	10 s. à 10 s. ½ d.
Gênes	34 gros	33 11/12 gr.	34 gros	33 11/12 gr.
Londres	—	26 est.	26 est.	26 est.
Paris	34 1/12 gr.	34 1/8 gr.	34 1/6 gr.	34 1/8 gr.
Venise	36 gros	35 11/12 gr.	36 gros	35 11/12 gr.

Référence: Archivio di Stato di Prato, Archives Datini, n° 853, Carteggio di Barcellona.

La meilleure preuve de l'existence à Bruges d'un marché à caractère impersonnel est peut-être donnée par le Tableau 4 qui nous montre que les boursiers acceptaient les cours que leur imposait la situation momentanée de la conjoncture. Pour autant qu'il y ait des différences d'une firme à l'autre, elles sont minimales au point d'être négligeables et proviennent vraisemblablement d'écarts entre les cours d'ouverture et de clôture de la bourse ou de divergences entre courtiers en faisant rapport à leurs clients sur l'état du marché. Aujourd'hui, les cours de la bourse sont publiés dans les journaux, mais au moyen âge, en l'absence de quotidiens, ce service était assuré par les courtiers qui distribuaient des bulletins (en italien *listini*) parmi leurs clients pour les renseigner ainsi sur les cours en vigueur sur la place. Il se trouve un certain nombre de ces *listini* dans les archives Datini. A partir du XVI^e siècle, on emploie même des billets imprimés (avec des blancs pour les cours, à remplir à la plume); on en rencontre par centaines dans les liasses de l'*Insolvente Boedelkamer* (Chambre des

faillites) à Anvers. Aux foires de Lyon, les cours officiels étaient fixés par une commission de banquiers qui prenaient, sans doute, le pouls du marché avant d'arriver à une décision. Cette institution, toutefois, était inconnue à Bruges, et la détermination des cours y était laissée entre les mains des courtiers qui étaient guidés par les estimations de leurs clients, les avis reçus d'autres places et les changements de la conjoncture sur la place même.

M. Jacob van Klaveren nous reproche aussi de considérer la lettre de change comme un instrument de crédit³⁷. Précisément: nous rejetons catégoriquement la théorie de Levin Goldschmidt (1829-1897) suivant laquelle la lettre de change serait essentiellement un instrument de transfert³⁸. A cause de la lenteur des communications, même une traite payable à vue était un instrument de crédit, puisqu'il fallait bien l'envoyer du lieu d'émission au lieu de paiement, et cela prenait du temps. D'ailleurs, la plupart des lettres de change étaient payables à usance. Entre Bruges et l'Italie, par exemple, l'usance était de deux mois. Le marchand-banquier de Bruges qui achetait une lettre de change payable à Venise, accordait donc nécessairement un répit de deux mois au vendeur: il n'y a pas à sortir de là. A quoi bon discuter plus à fond une chose qui est tellement évidente ?

Répétons que la lettre de change était à la fois un instrument de transfert et un instrument de crédit. On pouvait

37. J. van Klaveren, *Wirtschaftsgeschichte*, p. 237: «Er [R.d.R.] betrachtet den Wechsel deshalb weiterhin als Kreditinstrument, obwohl die Kreditgewährung beim Aussenhandelswechsel nur eine unbeabsichtigte Folge des Wechselverkehrs ist. Was die Finanzwechsel anbetrifft, hat er natürlich recht».

38. *Universalgeschichte des Handelsrecht*, Stuttgart, 1891, p. 03-408. Goldschmidt critique sévèrement W. Endemann et R. Ehrenberg, mais ses arguments furent réfutés par Adolf Schaube qui prit leur défense. Pour une récente discussion de cette controverse, il faut consulter Raymond de Roover, *The Cambium Maritimum contract According to the Genoese Notarial Records of the Twelfth and Thirteenth Centuries* dans *Explorations in Economic History*, tome VII, 1969-1970, p. 18-22 et 30-31.

donc s'en servir, soit dans le but principal de transférer des fonds de place à place, comme dans le cas des della Faille, illustré par M. Wilfried Brulez, soit afin d'accorder du crédit et de placer lucrativement des fonds disponibles comme dans le cas des banquiers qui ne cherchaient qu'à faire fructifier leur argent en le laissant courir sur les changes. Il y avait même moyen de combiner les deux opérations. Tout dépendait des circonstances et de l'intention des parties contractantes, dans chaque cas particulier, et il est impossible de formuler une règle générale³⁹.

Enfin, M. van Klaveren nous fait grief de voir dans l'*instrumentum ex causa cambii* un antécédent de la lettre de change⁴⁰. Nous regrettons beaucoup de le contredire, mais le souci de la vérité nous oblige à maintenir intégralement notre point de vue. Entre les deux instruments, les différences étaient plus apparentes que réelles, puisqu'ils servaient tous deux à exécuter un contrat de change qui consiste à avancer des fonds dans un lieu afin d'être remboursé dans un autre et, le plus souvent, en une autre monnaie. Seulement, l'*instrumentum* était un acte rédigé sous forme de promesse, tandis que la lettre de change ou la *lettera di pagamento* était une simple missive qui donnait à un tiers l'ordre de payer. D'ailleurs, après acceptation par le tiré, elle se transformait, elle aussi, en une promesse de paiement.

39. Wilfried Brulez, *De Firma della Faille en de internationale Handel van Vlaamse Firma's in de 16^e eeuw* dans *Verhandelingen van de K. Vl. Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren*, n° 35, Bruxelles 1959, p. 394-396. Au fond, il n'existe aucun désaccord entre M. Brulez et nous; nous admettons volontiers que certains ne se servaient de la lettre de change que pour remettre des fonds à l'étranger ou pour y recouvrer des créances, mais les traites étaient toujours plus coûteuses que les remises. En tout cas, les della Faille préféraient travailler avec leurs propres capitaux et n'avaient pas recours à l'émission de lettres de change pour se procurer des fonds supplémentaires à crédit.

40. *Wirtschaftsgeschichte Spaniens*, p. 235-236.

Au fond, le différend provient du fait que M. van Klaveren, étant Allemand — quoique son nom soit hollandais — se trouve toujours sous l'influence des théories préconçues de Werner Sombart, de Max Weber et consorts pour qui le marchand médiéval était imbu d'une mentalité encore artisanale, et pour qui le capitalisme est un phénomène tardif, postérieur à la Réforme. C'est une manière de voir qui s'explique par les conditions encore primitives existant en Allemagne, surtout dans le monde hanséatique, mais qui ne répond pas à l'état plus avancé de l'Italie ou des Pays-Bas où le capitalisme s'est développé bien avant 1500. En tout cas, l'existence d'un marché monétaire à Bruges et sur les autres places bancaires de l'Europe occidentale au XIV^e et au XV^e siècle, ne fait plus l'ombre d'un doute ⁴¹. Vouloir le contester, ce n'est plus une thèse soutenable depuis la publication en 1968 de notre mémoire par l'Académie Royale Flamande des Sciences etc.

Le principal des correspondants de Francesco di Marco à Bruges était la firme Giovanni Orlandini e Piero Benizi & C^o, filiale d'une maison de banque et de commerce dirigée par Giovanni di Jacopo Orlandini de Florence. C'était une entreprise sérieuse et bien administrée qui, néanmoins, finit par tomber en faillite à la mort de ce dernier survenue en octobre 1422 ⁴². C'est un sort qui, tôt ou tard, finissait par frapper la plupart des banques médiévales. Vers 1400, le directeur de la filiale des Orlandini à Bruges était un nommé Piero Vespucci qui appartenait, sans aucun

41. Une tentative de créer une place bancaire à Lübeck, pourtant soutenue par les Médicis et désirée par le clergé local afin de faciliter les remises pontificales des pays scandinaves et baltiques, finit par un échec à cause de l'opposition de la Hanse teutonique qui redoutait la pénétration des Italiens dans la Baltique et la perte de ses monopoles. W. Stieda, *Handelsbeziehungen*, p. 86-88. Cf. R. de Roover, *Rise and Decline of Medici Bank*, p. 63-64.

42. Sur cette faillite, voyez Archives d'Etat à Florence, Mediceo avanti il Principato, filza 98, n^o 438, date: 16 décembre 1422. Cf. Raymond de Roover, *Bruges Money Market*, p. 19.

doute, à la même famille qu'Amerigo Vespucci, l'explorateur et géographe, qui donna son nom au Nouveau Monde⁴³. A en juger d'après les lettres conservées dans les Archives Datini à Prato, Piero Vespucci était un financier d'une rare compétence et un observateur sagace qui comprenait parfaitement le mécanisme du marché monétaire. La plupart des lettres envoyées par Giovanni Orlandini et Piero Benizi & C^o de Bruges à Barcelone et en d'autres lieux sont de la main de Piero Vespucci, qui peut être facilement identifiée, car son écriture est très caractéristique et difficile à déchiffrer au début, mais elle est régulière et devient plus lisible une fois qu'on y est habitué⁴⁴. Pendant la disette en 1408, la Ville de Bruges acheta du froment qui se trouvait emmagasiné à Gand et appartenait conjointement à Piero Vespucci, à Bartolomeo Spinelli et à Giovanni Testa. Ce dernier n'était pas Florentin, mais bien Lucquois⁴⁵. Lors de la faillite en 1422, Piero Vespucci ne dirigeait plus la filiale brugeoise de la firme Orlandini, mais avait été remplacé par un de ses parents, Lapo di Biagio Vespucci.

Depuis quand date l'existence d'un marché monétaire à Bruges ? Faute de données certaines, il serait téméraire de vouloir donner une date précise, mais les origines de ce marché coïncident probablement avec le déclin des foires de

43. Piero Vespucci était encore à Bruges en janvier 1415 quand, dans un acte de protêt, il est désigné comme facteur de Giovanni Orlandini & C^o. Giulia Camerani-Marri, *I documenti commerciali del Fondo diplomatico mediceo nell'Archivio di Stato di Firenze (1230-1492)*: *Regesti*, Florence, 1951, p. 29, n^o 35. Piero, Biagio et Amerigo sont des prénoms qui reviennent souvent dans la famille Vespucci. Nous n'avons pas fait de recherches généalogiques pour déterminer exactement le lien de parenté entre Piero et Amerigo, mais c'étaient probablement des collatéraux.

44. Un spécimen de l'écriture de Piero Vespucci est donné par Federigo Melis, *Aspetti*, planche XII, face à la page 49. Nous avons eu tort de croire que cette main était celle de Piero Benizi (*Bruges Money Market*, p. 76).

45. Louis Gilliodts-van Severen, *Inventaire des Archives de la Ville de Bruges*, tome IV, Bruges, 1876, p. 47-48.

Champagne au début du XIV^e siècle. De toute façon, un acte notarié, datant du 29 novembre 1311, nous montre un banquier de Gênes qui cède à un tiers une créance résultant d'un change conclu à Bruges ⁴⁶. Quelques mois plus tard, un autre Génois reconnaît avoir reçu à Gênes une somme non spécifiée en monnaie génoise (*tot denarios januinos*) et promet d'en rembourser à Bruges l'équivalent ou cent royaux de vingt-quatre gros tournois la pièce. Le contrat ne se réfère pas à un change maritime, attendu que le remboursement est *salvos in terra* et ne dépend donc pas de l'heureuse issue d'un voyage en mer ⁴⁷. Dès 1313, on rencontre même un exemple de change et de rechange selon lequel deux Génois, Philippe Spinola et Federigo Giudice promettent solidairement à Percevallo Usodimare de lui payer à Bruges deux cents royaux d'or, à vingt-quatre gros par royal, en remboursement d'une somme non spécifiée reçue à Gênes en monnaie génoise; toutefois, si ce paiement n'a pas lieu suivant la promesse donnée, les débiteurs s'engagent à acquitter leur dette à Gênes même à raison de 47 sous génois par royal ⁴⁸. A cette époque donc, Bruges, comme les foires de Champagne, donnait le certain à Gênes et le cours du change était basé sur le royal de vingt-quatre gros et exprimé en un nombre variable de sous génois. Notons aussi qu'il n'est pas encore

46. Renée Doehaerd, *Les relations commerciales entre Gênes, la Belgique et l'Outremont d'après les archives notariales génoises aux XIII^e et XIV^e siècles* dans *Institut historique belge de Rome, Etudes d'histoire économique et sociale*, tome IV (Bruxelles, 1941), p. 1045, n° 1741.

47. *Ibid.*, p. 1060-1061, n° 1757 (date: 7 avril 1312). Au lieu de spécifier la somme empruntée, la formule employée est *tot denarios januinos* qui est suspecte et suggère que les banquiers se rendaient bien compte du caractère usuraire de leurs opérations. A. Lattes, *Di una singolare formula genovese nei contratti di mutuo* dans *Rivista di diritto commerciale*, XXII, 1924, 1^{re} partie, p. 542-550.

48. Doehaerd, *Relations*, p. 1098-1099, n° 1806 (date: le 1^{er} juin 1313). Contrat similaire du 20 avril 1313 (*Ibid.*, p. 1085, n° 1788). Le cours du rechange est, toutefois, de 45 sous par écu de 24 gros.

question de lettres de change, mais que le contrat de change se constate toujours par acte notarié et est conclu *nomine venditionis et cambii* et non *pro mutuo*, ce qui est une distinction importante vu la doctrine de l'Eglise en matière d'usure ⁴⁹.

Vers cette époque, le début du XIV^e siècle, on rencontre encore souvent parmi les notules des notaires génois des changes payables aux foires de Champagne, mais ils ne tardent pas à devenir plus rares, à mesure que s'accroît le déclin de celles-ci, et que se développent les nouvelles places bancaires de Paris, de Bruges et de Londres où les firmes italiennes établissent des succursales permanentes ⁵⁰. Cette évolution mène aussi à la disparition de l'*instrumentum ex causa cambii*, acte authentique passé par devant notaire, et à son remplacement par la *lettera di pagamento* ou la lettre de change, plus expéditive, parce qu'elle était écrite sur un simple bout de papier, sans autre formalité. Il est probable que cet usage fut introduit par les banquiers des villes intérieures (Plaisance, Sienna et Florence) et ne fut adopté que plus tard dans les villes maritimes, surtout à Gènes. Quoi qu'il en soit, durant la période de transition, il n'était pas rare de donner aux contrats de change la forme solennelle de l'*instrumentum*, mais de stipuler que le paiement sur une autre place pourrait valablement s'effectuer sur présentation, ou de l'*instrumentum* même, ou de la *lettera di pagamento* en tenant lieu ⁵¹. Pendant un temps,

49. Il n'y avait de l'usure que dans le prêt (*usura solum in mutuo cadit*), mais les banquiers prétendaient que le *cambium* n'était pas un prêt et, par conséquent, n'était pas susceptible d'usure. Les théologiens acceptaient ce point de vue sauf en ce qui concerne les changes secs et fictifs qui étaient par trop manifestement des prêts déguisés sous la couleur d'un change.

50. Doehaerd, *Relations*, p. 1064, n° 1761; p. 1078-79, n° 1780; p. 1082, n° 1785; p. 1087, n° 1791; p. 1092-1093, n° 1798.

51. Liagre-de Sturler, *Relations*, p. 170, n° 142. L'acte daté du 17 juillet 1343 déclare que le change de 400 florins est payable à Bruges sur présentation de la *lettera di pagamento* ou de l'*instrumentum* même (*vissa seu presentata litera pagamenti huius debiti seu*

on avait donc recours, par surcroît de précaution, à deux documents, mais on finit par éliminer ce double emploi en retenant la lettre de change ou la *lettera di pagamento* et en supprimant l'*instrumentum* comme superflu⁵². Contrairement à ce que pense M. van Klaveren, il y a donc bien une filiation entre les deux documents, et elle peut se prouver pièces à l'appui.

Dans les contrats de change conclus à Gênes et exécutoires à Bruges, le montant reçu n'est que rarement spécifié, mais on a soin de déterminer le montant en florins remboursable à destination et le taux du rechange, si la dette n'y est pas remboursée comme prévu. Ce taux varie de 28 à 30 sous le florin; comme le florin valait à cette époque seulement vingt-cinq sous à Gênes, il est clair que l'excédent représente un intérêt occulte ou un bénéfice apparent⁵³.

Pour la plus grande partie du XIV^e siècle, on ne possède que des chiffres rares et isolés qui ne donnent pas la moindre idée des fluctuations du cours des changes.

visso et presentato presento instrumento in dicto loco Bruges). La même clause se rencontre dans d'autres actes: *ibid.*, p. 327, n° 255, du 8 février 1350 et p. 448-449, n° 332, du 31 août 1372.

52. Sur cette transition de l'*Instrumentum ex causa cambii* à la lettre de change, les historiens sont en désaccord: L. Goldschmidt et Alessandro Lattes se rangent d'un côté, pour l'existence de deux documents complémentaires, et Adolf Schaube et Enrico Bensa de l'autre, contre cette thèse. André-E. Sayous finit par se rallier à ces derniers dans son article sur *L'Origine de la lettre de change* dans *Revue historique de droit français et étranger*, 4^e série, XII, 1933, p. 103. Par contre, R. de Roover (*L'évolution de la lettre de change*, p. 38-42) se sépare ici de Sayous et accepte à titre d'hypothèse qu'on s'est servi de deux documents pendant la période de transition. Grâce à la publication de M^{me} de Sturler, cette hypothèse se transforme maintenant en certitude, car les textes cités dans la note précédente dissipent tout doute.

53. Liagre-de Sturler, *Relations*, p. lxxiv et p. 169-170, 202 et 327, n° 142, 167 et 255.

54. Doehaerd, *Relations*, p. 1061-1062 et 1098-1099, n° 1757 et 1806.

55. Liagre-de Sturler, *Relations*, p. lxxv et R. de Roover, *Money Market in Bruges*, p. 106-107.

Signalons seulement que le royal de 24 gros se cotait à 44 sous de Gênes et davantage au début du siècle ⁵⁴. Entre 1345 et 1389, le cours du florin à Bruges passa de 30 gros à 42 gros et sept mites, tout juste avant le renforcement de la monnaie flamande en janvier 1390 qui ramena le cours au niveau de 31 gros environ ⁵⁵. Cette hausse traduit la dépréciation d'abord graduelle et puis, après 1384, précipitée de la monnaie flamande. En 1370, Bruges cotait régulièrement le change sur six places: Avignon, Florence ou Pise, Gênes, Londres, Paris et Venise ⁵⁶. Après 1378, date du retour du pape à Rome, la liste cessa probablement d'inclure Avignon qui devait son importance presque exclusivement aux remises pontificales.

Les lettres des correspondants brugeois de Francesco di Marco fournissent des données statistiques qui commencent en 1384, mais ne deviennent réellement continues qu'à partir de 1395 et cessent soudainement en 1410 quand meurt le célèbre marchand de Prato. A partir de cette date, dans l'état présent des recherches, on en est réduit de nouveau à des chiffres épars qui sont plus nombreux que pour le XIV^e siècle, mais qui, néanmoins, sont loin de former des séries continues utilisables pour une étude approfondie de la conjoncture

Des données assez nombreuses nous sont fournies par les livres des Borromei à Londres, mais elles n'embrassent qu'une période de moins de quatre ans, de mars 1437 à la fin de 1439, et ne comprennent que le cours de l'écu de 24 gros à Bruges et à Londres et non les cours à Bruges pour Paris et d'autres places ⁵⁷. Dans le fonds des Médicis aux Archives d'Etat à Florence, on conserve une série de

56. Liagre-de Sturler, *Relations*, p. lxxviii et p. 438, n° 328.

57. Gerolamo Biscaro, *Il banco Filippo Borromei e compagni di Londra (1436-1439)*, dans *Archivio storico lombardo*, tome XL, 1913, p. 375-377.

protêts qui nous donnent les cours cotés à Bruges, mais cette série n'est pas continue et se limite à des lettres de change émanant de Venise et protestées à Bruges. Dans la plupart des cas, l'acte de protêt cite le dernier cours du ducat vénitien pratiqué à la Place de la Bourse afin de calculer le rechange⁵⁸. Il est à remarquer que, sans aucune exception, le cours du change de Venise à Bruges dépasse celui du rechange de Bruges à Venise. Le bénéfice du bailleur de fonds varie selon le cas de 7,7 à 28,8 pour cent d'après la distance plus ou moins grande entre les deux cours. Ces protêts des archives médicéennes montrent que le ducat vénitien, qui ne vaut pas plus de 40 gros en 1410 et retombe à 30 gros à la suite de la réforme monétaire de cette année, ne tarde pas à reprendre sa marche ascendante, atteint le palier de 54½ gros de 1458 à 1463 et grimpe à 60⅓ gros en 1474. Même le florin *di suggello* de Florence, qui est moins bon que le ducat, oscille entre 44 gros et 44½ gros en 1460⁵⁹. Cette hausse du change des monnaies d'or reflète surtout la dépréciation progressive, de palier en palier, du gros flamand qui était une monnaie blanche de plus en plus affaiblie.

Quant au change avec l'Angleterre, il suit la même tendance. En juillet 1447, le noble anglais de s. 6 d. 8 est ou d'un tiers de la livre d'esterlins est coté s. 7 d. 8 de gros, ce qui fait que la livre anglaise vaut exactement 23 escalins ou sous en monnaie flamande⁶⁰. Ce niveau, avec de légères fluctuations, se maintient jusqu'en 1483 quand la livre d'esterlins monte à 26 escalins en monnaie de

58. R. de Roover, *Rise and Decline of Medici Bank*, p. 118-119, table 23.

59. Archives d'Etat à Florence, *Mediceo avanti il Principato*, filza 135, n° 1: fragment du grand livre de la *tavola* de Florence, f° 23-33.

60. Giulia Camerani-Marri, *Documenti*, p. 64, n° 166. Au début d'avril 1448, le noble est coté s. 7 d. 7 de gros (*ibid.*, p. 71, n° 194). En avril 1450, le cours à Bruges est de 20 3/4 esterlins par écu de 24 gros, ce qui correspond à s. 7 d. 9 de gros pour le noble (*ibid.*, p. 73, n° 200).

Flandre ⁶¹. En septembre 1487, le noble atteint le cours de s. 11 d. 2 et obole, ce qui correspond à s. 33 d. 7½ de gros par livre d'esterlins. La hausse préoccupe les Cely, marchands de l'Etaple de Calais, qui vendent des laines à long terme aux Pays-Bas et sont payés en monnaie de Flandre. Leur facteur à Calais, William Cely, se plaint amèrement des pertes qu'entraîne la hausse continuelle du change, et écrit avec découragement que le noble se cote même à s. 11 d. 3½ de gros ⁶². L'inflation fut suivie en décembre 1489 d'un retour à la forte monnaie, mais la chute des changes et des prix créa encore plus de mécontentement que la hausse, de sorte que le gouvernement de Philippe le Beau se vit forcé, pour enrayer la baisse et sortir du marasme, de reprendre sa politique d'inflation et de décréter une nouvelle augmentation, c'est-à-dire un affaiblissement.

Après 1500, comme chacun le sait, les marchands étrangers désertent Bruges pour se transporter à Anvers, et le marché monétaire émigre avec eux sur les bords de l'Escaut. Les opérations de change y prennent même une ampleur inconnue auparavant, mais il convient d'observer que ce développement repose sur les fondements posés au moyen âge non seulement à Bruges, mais encore aux foires de Champagne, la chambre de compensation internationale du XIII^e siècle, et sur toutes les places bancaires de l'Europe occidentale. Même la fameuse bourse n'a rien de spécifiquement brugeois; sur toutes les places bancaires, les banquiers ou cambistes avaient leur lieu de réunion, parfois en pleine rue et parfois sous des arcades, comme Lombard Street à Londres, la Piazza Banchi à Gênes ou la Place du Rialto à Venise. A Barcelone et à Valence, ils disposaient même d'un édifice, appelé la *llotja de canvis* en catalan, où se tient encore la bourse à l'heure actuelle.

61. *Cely Papers*, p. 133, n° 114.

62. *Ibid.*, p. 159, n° 128.

La bourse était primitivement une bourse des changes étrangers fréquentée par les marchands pour y négocier leur papier. Mais qui, au moyen âge, peut distinguer un marchand d'un banquier ? A l'occasion, le marchand se faisait banquier et vice versa. Même les Médicis menaient de front le commerce et la banque, mais il faut avouer que les grands marchands affectionnaient plutôt les affaires de banque, et que les petits, faute de ressources, étaient bien forcés de se cantonner dans le commerce. Malgré tout, il n'y a pas de démarcation bien nette entre les deux. Et cela vaut encore pour le XVI^e siècle et même pour le XVII^e et le XVIII^e.

La bourse devint ainsi un lieu où l'on traitait aussi des assurances, des affrètements et des affaires en marchandises et où se fixaient les prix qui montaient et descendaient suivant les conditions du marché. Les lettres des correspondants de Francesco di Marco à Bruges donnent non seulement le cours des changes, mais aussi les cours des épices et d'autres marchandises traitées en bourse par l'entremise de courtiers ⁶³. Jusqu'à présent, on ne sait presque rien à ce sujet. Les mercuriales de Bruges, ce serait un beau sujet. Il attend encore son historien.

R. DE ROOVER

63. Nous mettons donc en doute la thèse de Richard Ehrenberg sur les origines et le fonctionnement de la bourse à Bruges. Notre thèse se rapproche plutôt de celle de Joseph Maréchal, *Het internationaal Karakter van de Brugsche Handelsbeurs* dans *Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, tome I, 1946, p. 84-90. En tout cas, la bourse des changes avait un caractère international.

APPENDICE 1

Rapportons que Bruges donnait le certain à Barcelone et cotait ce change en un nombre variable de sous et de deniers barcelonais par écu de 22 gros (vingt-deux), monnaie de Flandre. De même, le change pour Londres se cotait en esterlins anglais par écu de 24 gros (vingt-quatre), monnaie de Flandre. Par contre, Bruges rendait l'incertain à Paris et à toutes les places italiennes. Tous ces changes étaient cotés en tant de gros, monnaie de Flandre, par franc (Paris), par florin de 24 sous génois (Gênes), par ducat (Venise) et par *fiorino di suggello* et, après 1471, par *fiorino largo* (Pise et Florence). Parfois — mais rarement — Bruges cotait aussi l'incertain dans ses relations avec Londres, et le change s'exprimait alors en tant de gros, monnaie de Flandre, par noble anglais valant un tiers d'une livre d'esterlins, monnaie anglaise; cette façon de coter, toutefois, ne gagna le dessus qu'au XVI^e siècle quand Anvers avait remplacé Bruges comme place bancaire.

Cours des changes à Bruges de 1370 à 1474

Date	Barcelone	Gênes	Londres	Paris	Venise	Remarques
1370	s. d.	Gros	Esterlins	Gros	Gros	
Août 28	— —	32	27 5/12	34	32 1/6	Avignon 33 1/6 gros, Florence 31 1/6 gros Londres: 70 gros par noble
1384	— —	34 1/2	22 1/2	38 2/3	35	Pise et Florence 34 1/2 gros. Argent rare.
Juillet 16						
1389						

Novembre 3	—	—	—	—	—	—	
1392							
Octobre 5	—	30 1/3	26	33 1/2	30 1/4		Pise 30 gros. Un peu moins tendu
October 16	—	30 7/8	—	33 1/2	—		Pise et Lucques 30 1/4 gros par florin
1394							
Avril 27	10 11	32 7/8	25 1/3	33 1/8	33 1/8		<i>Larghezza</i>
Mai 14	—	32 5/12	—	33 1/4	33		Pise 31 7/8 gros
Mai 30	11 0	32 2/3	26	33 1/3	33 1/3		Pise 32 gros
Juin 19	—	32 1/4	26 1/4	33	33		Pise 32 gros
Août 5	11 0	32 7/12	26 1/8	32 2/3	32 3/4		<i>Si mantengono bene</i>
Septembre 24	10 9	33	26 1/12	32 5/6	33		Pise 32 1/3 gros. <i>Larghezza</i>
Décembre 10	10 5	33 7/12	27	32 5/6	33 1/8		
1395							
Avril 7	—	34 1/2	26 1/8	32 5/6	34 3/4		
October 5	10 1	34	26	33	34		<i>Larghezza</i>
Novembre 19	10 1	33 3/4	26 1/2	32 5/6	33 3/4		Pise 33 1/4 gros
Novembre 24	10 3	33 1/3	26 5/6	32 2/3	33 1/4		Pise 32 5/6 gros. <i>Ristretto forte</i>
Décembre 19	10 2	33 1/2	26 2/3	32 7/8	33 1/2		Pise 33 gros <i>Alquanto ristretto</i>
1396							
Janvier 7	10 4	32 1/4	26 3/4	32 2/3	32 2/3		Pise 32 1/2 gros. <i>Siretizza</i> à Bruges
Janvier 8	10 4	32 3/4	26 7/8	32 1/2	32 3/4		Pise 32 1/2 gros.

Janvier 21	10 4	33	26 1/2	32 7/8	32 7/8	Pise 32 2/3 gros
Janvier 25	10 4	33 1/3	26 1/4	33	33 1/4	Pise 32 7/8. <i>Alargato</i>
Février 2	10 4	33 1/3	26 1/4	33 1/12	33 1/3	Pise 33 1/6 gros
Mars 3	10 2	33 1/4	26	33	33 1/2	Pise 33 1/4 gros
1398						
Mars 7	10 0	34 7/12	25 5/6	34 1/4	36 5/12	
1399						
Janvier 9	10 0	34	—	34	35 7/8	<i>Largbezza grande à Bruges</i>
Mars 15	9 9 1/2	33 5/6	—	34 1/4	35 11/12	<i>Largbezza</i>
Jun 24	9 9 1/2	33	25 1/2	33 7/12	—	
Juillet 14	9 10	33 1/8	25 5/12	33 5/6	35 7/8	<i>Largbezza</i>
Juillet 31	9 10	32 3/4	—	33 2/3	35 3/4	
Août 30	9 11	32 1/4	—	33 3/4	35 1/3	
Septembre 25	9 11	32 1/3	—	33 5/6	35 1/4	<i>Largbezza</i>
Octobre 17	10 2	31 2/3	—	34	34 1/3	
Novembre 12	10 2	31 1/4	—	33 2/3	34 1/2	
Novembre 22	10 4	31 1/4	—	33 1/4	34 1/4	<i>Carestia: l'argent est cher</i>
Décembre 10	10 4	31 3/4	—	33 1/2	34 3/4	
Décembre 20	10 5	31 3/4	—	33 5/12	34 2/3	<i>Largbezza</i>
1400						
Janvier 22	10 5 1/2	32 5/12	—	33 1/2	—	Avignon 34 1/2 gros
Janvier 25	10 5 1/2	32 1/2	—	33 5/12	34 1/2	
Janvier 29	10 5	32 1/2	—	33 5/12	34 1/2	

Février 10	10 4	32 3/4	—	33 7/12	34 7/8	<i>Larghezza</i> <i>Larghezza</i> , mais on attend un res- serrement.
Février 21	10 5	32 1/3	—	33 3/4	34 5/6	
Mars 4	10 10	32 1/3	25	34 1/2	35	Paiement un tiers en or Argent est cher Argent est cher La cherté continue
Mars 27	10 4	32 1/4	25 1/3	34 1/4	35 1/4	
Avril 15	10 3 1/2	32 1/3	25 1/3	34	35 1/2	
Mai 8	10 8	31 1/12	—	33 1/3	34 1/3	
Mai 16	10 10	31	25 2/3	33	34	
Mai 20	10 10	30 3/4	26	32 7/8	33 2/3	
Mai 25	10 8	30 7/8	—	33 1/2	34	
Mai 29	10 9	31	—	33	34	
Jun 15	10 9	30 1/2	25 3/4	33 2/3	34	
Jun 23	10 8	30 1/4	—	33 3/8	34	
Juillet 3	10 9	30 1/4	25 1/3	33 1/4	34	
Juillet 19	10 8 1/2	30 1/4	—	33 1/4	34	
Septembre 16	9 11	31	—	34	34	
Septembre 23	10 2	30 1/2	—	33 3/4	33 3/4	
Octobre 5	10 1	30 2/3	—	33 2/3	33 2/3	
Octobre 12	10 2	30 2/3	—	33 2/3	33 7/12	
Octobre 21	10 3	31	26 1/4	33 1/2	33 1/2	
Novembre 21	10 8	30 3/4	—	33 2/3	33 7/8	
1401						<i>Larghezza</i>
Janvier 17	10 4	32	26 1/8	34 1/4	33 1/2	

Mars 7	10	32 1/2	25 1/2	34 1/4	34 1/2	Paie ment moitié or et moitié argent
Mars 15	9 11	32 2/3	25 1/2	34 1/6	34 2/3	
Mars 18	9 11	32 2/3	25 2/3	34 1/6	34 3/4	
Mars 28	10 1	31 3/4	25 1/2	34	34 1/6	
Mars 31	9 11	32 1/2	25 1/2	34 1/4	34 2/3	<i>Larghezza</i>
Juillet 15	10 3	31 5/6	25 1/6	33 5/6	34 1/12	
Octobre 6	9 10	33 1/12	—	34 5/8	35 7/8	Paie ment en monnaie blanche
Octobre 6	10 3	31 7/12	—	33 1/2	34	
Octobre 20	9 11	33	25 1/6	34 5/6	35 11/12	Paie ment en monnaie blanche
Octobre 20	10 3	32 5/8	26 1/3	33 7/12	34 5/12	
Décembre 6	10 3	33	25 5/8	34 3/4	35 7/8	Tout en or
Décembre 20	10 4	33 5/12	25	34 7/12	36	
						<i>Larghezza</i>
Janvier 15	10 3 1/2	34	25 1/4	34 5/12	36 1/4	<i>Larghezza</i>
Mars 9	10 0	34 1/2	24 5/12	34 5/6	36 11/12	
Mars 15	10 0	34 2/3	24 1/3	35	37	<i>Strettezza</i>
Avril 2	10 0	34 1/2	24 1/12	35 1/12	37 1/12	
Avril 11	10 2	34 1/6	24 1/3	34 5/6	36 2/3	<i>Larghezza</i>
Avril 20	10 4	33 2/3	24 1/3	35	36 1/2	
Avril 21	10 3 1/2	33 5/6	24 1/2	35 1/12	36 2/3	Marché moins tendu, ce qui est exact
Mai 11	10 1	33 2/3	24 1/3	35 1/12	37 1/8	

Mai 17	10	1	1/2	33	2/3	24	1/4	35	1/6	37	1/4
Mai 31	10	4	1/2	33	1/4	24	1/3	35	7/12	36	3/4
Juillet 6	10	2	32	1/2	24	1/3	35	1/12	36	1/12	
Août 10	10	3	33	24	1/3	34	3/4	36	11/12		
Novembre 17	10	5	33	7/8	25	3/8	35	1/4	37	1/2	
Décembre 5	10	5	34	1/8	—	—	—	—	37	2/3	
Décembre 27	10	5	33	5/8	—	—	35	1/12	37	3/4	
1403											
Janvier 18	10	4	34	1/3	25	1/8	35	1/3	37	3/4	
Février 6	10	3	34	7/8	—	—	35	1/2	38	5/6	
Avril 23	10	0	1/2	33	2/3	24	5/6	35	1/4	38	1/4
Août 30	9	8	33	24	1/6	35	5/12	37	5/8		
Octobre 21	10	1	1/2	31	5/6	24	3/4	35	36		
Octobre 28	10	2	31	7/12	24	1/2	35	1/12	36	1/12	
1404											
Mars 19	9	9	1/2	33	25	1/3	35	3/4	37	3/4	
Avril 8	9	9	1/2	34	7/12	25	1/4	35	3/4	37	3/4
Mai 23	10	0	33	25	1/8	35	36	1/8			
Juin 10	9	10	1/2	33	1/4	24	5/6	35	1/12	36	1/8
Juin 27	9	11	33	24	1/8	35	1/8	36	1/12		
Juillet 6	9	10	33	1/8	24	35	1/2	36	1/8		
Août 12	9	9	33	7/8	23	2/3	35	5/12	36	1/4	

Carestia

Danari buoni (l'argent est cher)
Buoni
Fame di danari (marché très ten-
du)

Larghezza

Août 29	9 11	35 7/8	23 11/12	35 1/12	35 7/8
Septembre 21	9 9	35 1/4	24 1/3	35 5/12	36 1/3
Septembre 23	9 5	35	24 1/2	35 1/4	36
Octobre 13	9 9	35 1/2	25	35 1/8	36
Octobre 31	9 9	35 11/12	24 11/12	—	36 3/4
1405					
Janvier 7	9 6	35 5/8	24 1/12	35 1/4	37
Avril 17	9 6	35 1/3	24 2/3	35 1/3	37 5/12
Juin 27	9 7	33 11/12	24 1/3	35 1/4	35 11/12
Août 29	9 7 1/2	34 1/3	25 1/3	35	36
Décembre 18	9 8	34 1/2	24 3/4	35 1/4	36 3/4
1406					
Février 18	9 7	34 3/4	24 1/2	35 1/2	37
Avril 19	9 7 1/2	34 5/12	24 1/4	35 7/12	36 3/4
Juin 12	9 8	33 1/2	24	35 1/2	36
Août 12	9 10	32 2/3	24 5/8	35 1/4	34 5/8
Août 16	9 10 1/2	32 2/3	24 1/2	35 1/3	34 7/8
Septembre 7	10 0	32	25 1/3	35 1/6	34 1/2
Septembre 13	9 9 1/2	32 1/6	25 1/4	35 1/2	35
Novembre 15	9 9 1/2	32 7/12	24 3/4	34 2/3	34 7/12
1407					
Juillet 11	9 7	31 1/2	24 5/12	34 1/2	34 7/12
Août 1r	9 7	32 1/6	—	35 1/6	35

Larghezza

Larghezza pour le moment

Larghezza

Strettezza

APPENDICE 2

Us et coutumes de la place de Bruges d'après
une *Pratica della Mercatura* inédite
Milieu du XV^e siècle

Référence: Bibliothèque Nationale de Florence, Codice Palatino n°
601, vers 1443 ou peu après, III. Zibaldone di notizie
utili a' mercatanti, carte 60^r-79^r.

Fol. 71^r.

BRUGGIA

A Bruggia si vende ongni spezeria a libra, salvo alchune spezierie
grosse, e vendesi a tanti grossi la libra, che 33 (grossi) si untendono
un francho ¹.

Lb. 100 di Bruggia tornano in Vinegia lb. 129 1/2 ².

Tornna in Genova una libra oncie 16 3/4 ³.

Lb. 400 di Brugia sono una charicha ⁴.

La lana si vende a saccho ch'è chuvi (*chiuvi*) 60 e torna in Gienva
lb. 460 ciò lb. 460 ⁵.

1. Il faut faire très attention, car les prix de certaines marchandises, les laines notamment, étaient cotés en esterlins, monnaie de Flandre, de trois esterlins au gros.

2. Le chiffre correct est probablement 149 1/2 livres au lieu de 129 1/2, puisque la livre *sottile* de Venise pesait seulement 301.5 grammes selon les traités de métrologie, alors que la livre brugeoise correspondait à 464 grammes. Cf. Francesco Balducci Pegolotti, *La pratica della mercatura*, édité par Allan Evans (Cambridge, Mass., The Mediaeval Academy of America, 1936), p. 248: «Libbre 100 di Bruggia fanno a Vinegia libbre 145 sottili di cosa che non manchi». *El libro di mercantie et usanze dei paesi*, éd. par Franco Borlandi (Turin, 1936), p. 130: «Libre 100 di Bruggia tornano in Genova libre 140 in 141, in Vinegia libre 150 sottili». *Ibid.*, p. 48: «Libre 100 sottili di Vinegia tornano in Brugia libre 67».

3. La livre *sottile* de Gênes contenait 12 onces et pesait 317 grammes. Par conséquent, le chiffre de 16 3/4 onces est très approximatif.

4. La livre brugeoise pesant 464 grammes, une charge correspondait à 185,6 kilos.

5. Au lieu de Gênes, il faut probablement lire Florence. Pegolotti, *Pratica*, p. 246: «Sacco 1 di lana al peso di Bruggia fa in Firenze libbre 460».

Ghuado vi si vende a uno peso ch'è lb. 150 di là.

Vino, olio, mele vi si vende a tonello che uno tonello torna botti (360) ⁶.

Ciera vi si vende a un peso ch'è lb. 180 di là.

Aringhe si vendono al lascio (en flamand *last*) ch'ongni lascio deono essere aringhe 100^M metesene 1,000 per balla ⁷.

Panni vi si vendono a alle che una alla torna in Firenze braccia 1 1/6 ⁸.

Alla 12 d'Inghilterra sono channe 5 di Genova ⁹.

A Brugia sono buoni que' denari ragionevolmente il magio e giugnio e di dicembre insino 1/2 gennaio, perchè in questi tempi vi sono le migliori fiere di tutto l'anno e quando non apare di fol. 71^v

nuovo senpre in que' tempi vi sono buoni, ma quando vi vanno navi di Levante che sieno ricche senpre allora vi s'alargha, perchè gli Alamanni e paesani vi traghono a chonperare e lascianvi assai danari chontanti e chosì in questo chaso vi si alarghanno e' danari ne' chanbi.

E paghasi per lettere del chanbio per le parti chome diremo apresso: per lettere da Londra (di 30 alla fatta).

per lettere da Parigi di 30 alla fatta e simile da Brugia a Parigi.

per lettera da Monpelieri di 40 alla fatta e simile da Brugia a Monpelieri.

per lettera da Barzallona di 30 vista e simile da Brugia a Barzalona.

per lettera da Valenza di 30 vista e simile da Brugia a Valenza.

per lettera da Genova di 10 vista e da Brugia a Genova di 60 la fatta.

6. Nous nous demandons, si *botti* est correct. Pegolotti parle de *lotti* (*La pratica*, p. 238); «... e òni tinello si è a misura 360 lotti di Bruggia e di tutta Fiandra».

7. Cent mille harengs par *last* est certainement une erreur; il y a un zéro de trop et il faut lire 10,000. Il en est encore ainsi au XVI^e siècle. Voyez Pieter de Buck, *Der Cooplieden Handt-boeck* (Gand, 1581); p. 26: «Van den Haringh. De twaalf tonnen natten Harijngbrant ende thienduyst drooghen harijng (ofte twintich stroin, elc stroit van vijf C haringhs) die maken meest overal een last».

8. Ce chiffre est approximativement correct. La brasse de Florence mesurait 58,36 cm. plus un sixième, cela fait 68,09 cm., ce qui est exact à une centimètre près.

9. «Alle 12» doit se lire «alle 11». En effet, l'aune anglaise mesure 45 pouces (*inches*) ou 1,14 mètre. La canne de Gènes mesurait 98 pouces ou 2,49 mètres, ce qui fait à peu près le compte en prenant 11 au lieu de 12 pour multiplicateur.

per lettera da Firenze	}	di 60 la fatta e simile da Brugia a detti luoghi
per lettera da Bologna		
per lettera da Pisa		
per lettera da Lucha		
per lettera da Vinegia)	

E paghasi a Brugia di sensaria di chanbi per Firenze, Gienova e Vinegia grosso 1 1/2 per cento di ∇ , e per Vignione, Monpolieri, Parigi grossi 2 per cento di ∇ , e simile a Barzalona e Valenza, e per Londra grossi 4 per cento, e tutti grossi di grossi 33 il francho.

E fannosi i paghamenti a Brugia per lettera d'ogni parte a franchi salvo che Barzalona e Valenza che per questi due luoghi si fa a schudi di grossi 22 l'uno e per uno di detti schudi tanti soldi in Barzalona e in Valenza e pagha per lettera da Brugia, e tenghono le loro ragioni a lb. di grossi e ongni grosso vale danari 3 di starlini, (moneta di Fiandra).